

REQUETE EN TRANSFERT DE COMPTES

(article 427 du Code Civil)

Nom et prénom de la personne protégée :

Date et lieu de naissance :

Type de mesure de protection :

tutelle - curatelle renforcée - curatelle simple

Date du jugement :

Nom et prénom du tuteur ou du curateur :

Transfert des comptes suivants (si plusieurs comptes préciser) :

Etablissement bancaire :

N° de compte :

Etablissement bancaire :

N° de compte :

Etablissement bancaire :

N° de compte :

vers l'établissement bancaire de :

Motifs et observations sur ce transfert de comptes :

Fait à

Le

Signature

Pièces à joindre à la requête :

- autorisation de la personne protégée si sous curatelle

- extrait des comptes

Un compte rendu d'exécution de cette opération sera adressé dans un délai de 2 mois à compter de l'autorisation, au Juge des Contentieux et de la Protection, statuant en qualité de Juge des Tutelles

ORDONNANCE - MINUTE N°

La Juge des contentieux et de la protection, statuant en qualité de Juge des Tutelles, assistée de la Greffière,

autorise l'opération ci-dessus avec exécution provisoire

n'autorise pas l'opération ci-dessus pour le motif suivant :

Fait à GAP, le

La Greffière

La Juge des Tutelles

Reçu notification le :

Notifiée par LRAR le :